

Amélioration des automatismes et restitutions du régime BNC

Convention Professions Médicales

Désormais dans **Dossier > Contexte Fiscal >** si le champ **Convention Professions Médicales** est renseigné alors l'information est reprise automatiquement dans la **2035A – Annexe à la déclaration n°2035**.

Avant

Dossier > Contexte Fiscal

Général Adresse Légale

Nom de l'entreprise

Catégorie fiscale: BNC

Régime fiscal: BNC

Type de déclaration

Non imposable

Convention Professions Médicales: C3 Conversionné type 3

Après

Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales

Fiches

- EDI-TDFC
- Identification EDI-TDFC
- Liasse BNC
- 2035 A - Annexe à la déclaration n° 2035**
- 2035 B - Annexe à la déclaration n° 2035
- 2035 E - Valeur ajoutée produite

2035 A - COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour Aj 12 mois

1 Nom et prénom du déclarant ou dénomination

Activité nature: Activités des sociétés holding

N° SIRET

Exercice en société Nombre d'associés AS 0,00

Résultat déterminé selon les règles Créances - Dettes

Comptabilité tenue: Hors taxe Taxe incluse Non assujetti à la TVA

Code activité pour les praticiens médicaux: C3

OGIDOO

Dans **Configuration > TVA >** Si la base d'imposition est « **Exonéré** », alors cette information est reprise automatiquement dans le tableau **OG > OGID00**.

Avant

Configuration > TVA

Général TVA sur lestage

Base imposition: Exonéré

Après

Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales

Fiches

- EDI-TDFC
- Identification EDI-TDFC
- Liasse BNC
- Déclarations et tableaux supplémentaires
- Annexes EDI
- Tableaux OG
- OGID00 - Informations d'identification**
- OGBNC00 - Déclaration du professionnel de l'e...
- OGBNC01 - Informations générales
- OGBNC01 - Locaux professionnels
- OGBNC01 - Véhicules professionnel
- OGBNC01 - Véhicules de tourisme
- OGBNC02 - Détail divers à déduire

OGID00 - INFORMATIONS D'IDENTIFICATION

Identification du dossier comptable

Forme juridique

Code activité de la famille comptable

Code activité libre

Date de début exercice N: 01/01/2021

Date de fin exercice N: 31/12/2021

La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art. L47A1 du LPF)

Monnaie: EUR

Situation au regard de la TVA: Recettes exonérées en totalité de TVA

Les tableaux de rapprochement TVA ne seront pas transmis

Déclaration rectificative: tableaux fiscaux uniquement

Dans **Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales > OGID00**

Dans **Identification du dossier comptable** les champs suivants sont alimentés avec les informations de l'année N-1 :

- Forme juridique
- Code activité de la famille comptable
- Code activité libre

OGBNC 04

Dans **Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales > OGBNC 04**

Si la case **créances dettes** est coché dans 2035A

Résultat déterminé selon les règles Créances - Dettes

Données complémentaires : le tableau de passage OGBNC 04 n'est plus à remplir.

OGBNC04 - TABLEAU DE PASSAGE

Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie

A compléter uniquement en cas de comptabilité tenue en « Recettes/Dépenses ».

Les montants portés correspondent aux mouvements de l'année.

Ce tableau permet de vérifier que toutes les recettes et dépenses effectuées sur le compte de trésorerie ont été affectées à une rubrique comptable.

Depuis **Etats > Financiers > Fiscalité > Tableaux OG BNC**


Tous les montants sont remis à zéro et le formulaire est envoyé à néant.

Si la case **créances dettes** n'est pas coché dans 2035A

Résultat déterminé selon les règles Créances - Dettes

Données Complémentaires : le tableau de passage OGBNC 04 est à remplir.

OGBNC04 - TABLEAU DE PASSAGE		
Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie		
A compléter uniquement en cas de comptabilité tenue en « Recettes/Dépenses ».		
Les montants portés correspondent aux mouvements de l'année.		
Ce tableau permet de vérifier que toutes les recettes et dépenses effectuées sur le compte de trésorerie ont été affectées à une rubrique comptable.		
Code	Observation demandée, contrôle de régularité	Montant
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	-9 475.00
AB	Prélèvements personnels	0.00
AC	Mouvements SCM	0.00

Navigation:  1 sur 1		
AH	TOTAL A	-9 475.00
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	-9 475.00
AK	Apports	0.00
AL	Quote-part frais SCM	0.00
AM	Emprunt (capital reçu)	0.00
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisations	0.00
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)	0.00
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	0.00
BZ	Autres (à préciser)	
		0.00

Les rubriques AA et AJ sont désormais calculées en fonction des soldes des comptes 512 et 53.

Tableaux OGA

La présentation des états de restitution a été homogénéisée avec :

- l'harmonisation des couleurs des tableaux (noir et blanc)
- l'ajout du logo EDI tdfc

edi-tdfc

OGBNC04 - TABLEAU DE PASSAGE

Déclarant : COOP QAMBBNC 31122021

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Montant
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	877
AB	Prélèvements personnels	100
AC	Versements SCM	110
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	120
AE	Acquisitions d'immobilisations	130
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	140
AG	TVA décaissée	150
AX	TVA déductible sur immobilisations	160
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035-B)	999
AZ	Autres (à préciser)	
	TEST001	111
	TEST002	112
AH	Total A	3009

Ajout des sous-totaux de rupture dans les états de détail : Bilan Actif, Bilan Passif et Compte de résultat.

Auparavant dans les états détails, les sous-totaux n'étaient pas présentés. Désormais, les calculs des sous-totaux sont disponibles dans ces états.

Avant

Etats > Financiers > Gestion > Bilan actif (Détail)

Bilan Actif			
Prov. avances et acomptes		-150,00	0,00
29370000 Dépréciation des avances versées sur immobilisations incorporelles		-150,00	0,00

Après

Etats > Financiers > Gestion > Bilan actif (Détail)

Bilan Actif				%
Prov. avances et acomptes		-150,00	0,00	NS
29370000 Dépréciation des avances versées sur immobilisations incorporelles		-150,00	0,00	NS
Total Immobilisations Incorporelles		-1 250,00	0,00	NS
Terrains		400,00	0,00	NS
21100000 Terrains		100,00	0,00	NS
21200000 Agencements et aménagements de terrains		100,00	0,00	NS

Déclaration 2035A

Dans **Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales > 2035A**

2035 A - COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour Aj 12 mois

1 Nom et prénom du déclarant ou dénomination

Activité : nature Fabrication d'huiles essentielles Code activité pour les praticiens médicaux 1

N° SIRET Exercice en société Nombre d'associés AS 3.00 2

Résultat déterminé selon les règles Créances - Dettes

Comptabilité tenue : Hors taxe Taxe incluse Non assujetti à la TVA 3

Si vous êtes adhérent d'une association agréée Année d'adhésion AN

Nombre de salariés AP 0 Salaires nets perçus AR 0.00

Montant des immobilisations DA 0.00

La convention professions médicales renseignée dans le DP est maintenant reprise dans le champ **Code activité** pour les praticiens médicaux.

Dossier > Contexte Fiscal

Général Adresse Légale

Nom de l'entreprise:

Catégorie fiscale: BNC

Régime fiscal: BNC

Type de déclaration:

Non imposable:

Convention Professions Médicales:

Franchise/Activité ESS:

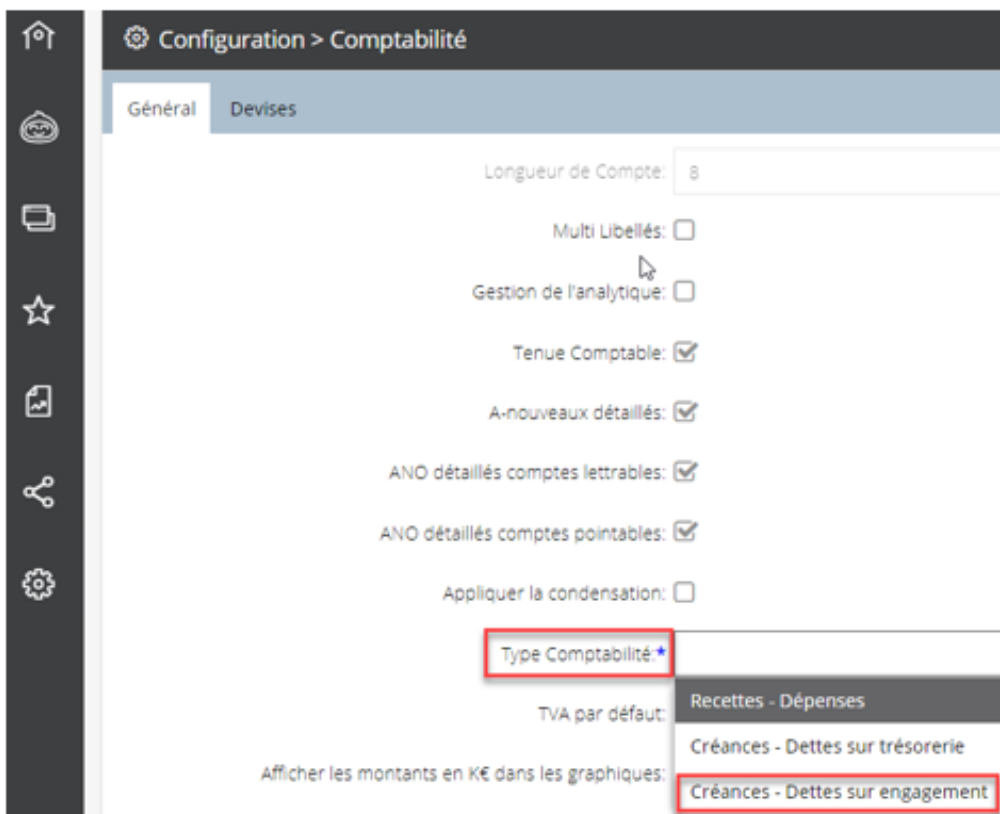
RIE:

NAP:

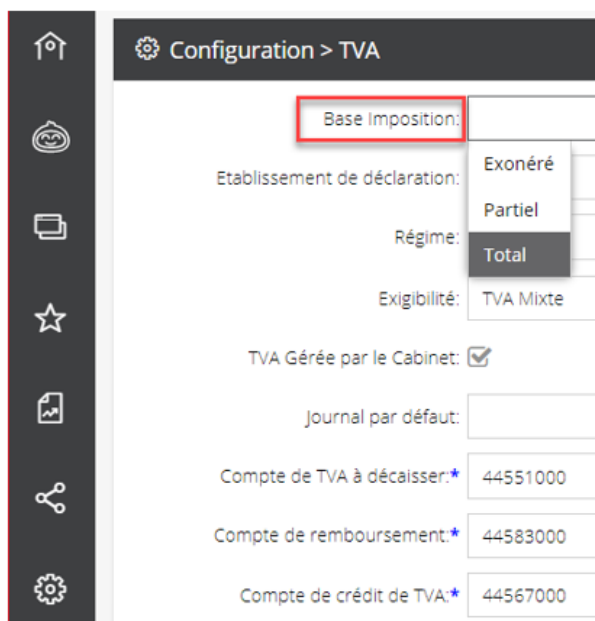
Activité:

- C0 Non conventionné
- C1 Conventionné type 1
- C2 Conventionné type 2
- C3 Conventionné type 3

Désormais la case à cocher **Résultat déterminé selon les règles Créances - dettes** reprend le paramétrage fait au préalable dans la configuration comptable **Type de comptabilité**.



Si la base d'imposition renseignée dans la configuration TVA est exonérée alors la case **Non assujetti à la TVA** est cochée automatiquement.



CVAE

Dans **Déclarations > Donnés complémentaires des déclarations fiscales > CVAE-Éléments de répartition**

Désormais dans la déclaration **CVAE** le champs **Entreprise mono-établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de trois mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, etc.)** est cochée par si le dossier contient un seul établissement ouvert.